

ASSOCIATIONS



CONDITIONS ET TARIFS

EN VIGUEUR
AU 1^{ER} JANVIER 2019

Banque Nuger



ÉDITO

Vous trouverez dans cette brochure les principaux tarifs des produits et services proposés par notre établissement.

Applicables dès le 1^{er} janvier 2019, ces tarifs ne sont pas exhaustifs et peuvent être modifiés à tout moment.

Ces tarifs sont disponibles en agence. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet : www.banque-nuger.fr.

Un guide des conditions d'exécution des opérations de paiement vous précisant les heures limites de transmission de vos ordres est à votre disposition en agence et sur le site Internet : www.banque-nuger.fr.

Pour toute précision ou question sur le fonctionnement de votre compte, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller.

Seuls les tarifs libellés TTC sont soumis à la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

SOMMAIRE

	page
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
OUVERTURE, TRANSFERT, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
FRAIS DE TENUE DE COMPTE	
OPÉRATIONS DIVERSES	
BANQUE À DISTANCE	4
LA BANQUE PAR INTERNET	
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5
LES ESPÈCES	
LES VIREMENTS EN EUROS	
LES PRÉLÈVEMENTS SEPA , PRÉLÈVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES (Y COMPRIS LE TIP SEPA)	
LES CHÈQUES EN FRANCE	
DATES DE VALEUR	
VOS OPÉRATIONS PAR CARTES BANCAIRES	6
RÈGLEMENTS PAR CARTES BANCAIRES	
LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	7
INCIDENTS DE PAIEMENT	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	8
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	9
LOCATION DE COFFRE-FORT	
LES ASSURANCES	

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFERT, CLÔTURE		En Euro
• Ouverture d'un compte		GRATUIT
• Clôture de compte		GRATUIT
• Transfert de compte dans une autre agence du Groupe Crédit du Nord		GRATUIT
RELEVÉS DE COMPTE		En Euro
• Relevé de compte courant		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)		2,20 + frais postaux ⁽¹⁾
• Relevé de compte en ligne (avec Internet Pro)		
- mensuel		INCLUS
- supplémentaire (décadaire, journalier)		2,20
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (arrêté trimestriel)		En Euro
• Intérêts débiteurs sur découvert		Consultez votre Conseiller
• Commission de mouvement		Exonération ⁽²⁾
• Frais de tenue de compte		6,00/ trimestre
• Frais de tenue de compte Syndicat de Copropriétaires		21,00/ trimestre
• Commission de découvert sur le plus fort découvert de chaque trimestre plafonnée aux intérêts débiteurs de la période		0,18 % minimum
• Compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) ⁽³⁾		30,00/an par compte
OPÉRATIONS DIVERSES		En Euro
• Frais de recherche de documents (y compris les photocopies de chèques)		52,80 TTC
• Cautions reçues par la Banque		57,00 par relevé
• Information annuelle des garants (article L. 313-22 du Code Monétaire et Financier)		

BANQUE À DISTANCE

LA BANQUE PAR INTERNET www.banque-nuger.fr et depuis nos applications mobile et tablette		En Euro
• Abonnement ⁽⁴⁾ à des services de banque à distance (Internet Pro) comprenant :		3,82 TTC/mois
- Consultation des comptes et des encours cartes bancaires		
- Détail des écritures		
- Dispositif V-P@ss pour la confirmation d'opérations bancaires sensibles		
- Fonction virement SEPA individuel, collectif...		
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE Étoile Direct Pro : 3450 <small>Service gratuit + prix appel</small> ⁽⁵⁾		En Euro
• Abonnement à des services de banque à distance (Étoile Direct Pro)		GRATUIT
• Prix de la communication		0,40 € TTC/min ⁽⁵⁾ + prix d'un appel normal

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

LES ESPÈCES		En Euro
• Versement d'espèces		GRATUIT
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (quelle que soit la Banque du Groupe Crédit du Nord)		GRATUIT
LES VIREMENTS EN EUROS		En Euro
Réception d'un virement SEPA ⁽⁶⁾		
• Virement SEPA - SCT ⁽⁶⁾ reçu		GRATUIT
Émission d'un virement SEPA ⁽⁶⁾		
	Support papier	Internet
		Saisie en ligne ⁽⁷⁾ Option transfert de fichiers
• Facturation par remise	23,00	GRATUIT 3,20
• Frais par virement SEPA occasionnel		
- interne pour un même titulaire	GRATUIT	GRATUIT
- externe et/ou en faveur d'un tiers	8,00	0,21
• Frais par virement SEPA permanent		
- interne pour un même titulaire	GRATUIT	GRATUIT
- externe et/ou en faveur d'un tiers	1,60	1,60
LES PRÉLÈVEMENTS SEPA, PRÉLÈVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES (Y COMPRIS LE TIP SEPA)		En Euro
Les remises de prélèvements SEPA ou prélèvements SEPA interentreprises (au crédit)		
	Support papier	Internet
		Saisie en ligne Option transfert de fichiers
• Facturation par remise	30,00	- 3,20
• Prélèvement SEPA ou prélèvement SEPA interentreprises	0,42	0,42
• Demande de copie de mandat par la banque du débiteur (recherche de preuve) ⁽⁸⁾	30,00	30,00
Paiement de prélèvements SEPA ou prélèvements SEPA interentreprises (au débit)		
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA		GRATUIT ⁽⁹⁾
• Opposition/contestation du paiement d'une opération		GRATUIT
• Révocation de mandat		13,50 limité à une facturation par jour
• Opposition à plusieurs opérations d'un même mandat		16,00
LES CHÈQUES EN FRANCE		En Euro
Remise de chèque(s)		
• Remise de chèque(s) en euros		GRATUIT
• Frais d'envoi de bordereaux de remises de chèques		GRATUIT + frais postaux ⁽¹¹⁾
Les émissions (au débit)		
• Paiement d'un chèque en euros		GRATUIT
• Délivrance d'un chéquier euros au guichet		GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier		5,60 + frais postaux ⁽¹⁰⁾
• Frais d'opposition chéquier(s) ou chèque(s) par l'émetteur		15,50
• Frais d'émission d'un chèque de banque		18,50

DATES DE VALEUR

Les opérations sont comptabilisées valeur J⁽¹¹⁾ pour les versements d'espèces, retraits d'espèces aux guichets et aux DAB⁽¹²⁾, virements SEPA émis et reçus, remises de prélèvements SEPA.

• Remise de chèque en euros	J +1 ouvré
• Paiement d'un chèque en euros	J -1 ouvré, J = date de présentation
• Émission d'un chèque de banque	J -1 calendaire de l'établissement du chèque

VOS OPÉRATIONS PAR CARTES BANCAIRES

RÈGLEMENTS PAR CARTES BANCAIRES

En Euro

Les cotisations cartes bancaires Business

• Cotisation carte CB/Mastercard BusinessCard Essentielle ou carte CB/Visa Business ⁽¹³⁾	
- à débit immédiat	49,00/an
- à débit différé ⁽¹⁴⁾	57,00/an
• Cotisation carte CB/Visa Gold Business ⁽¹³⁾ ou carte CB/Mastercard BusinessCard Premium	
- à débit immédiat	135,00/an
- à débit différé ⁽¹⁴⁾	147,00/an
• Cotisation Carte CB/Mastercard Businesscard Solution	48,00/an ⁽¹⁵⁾
• Cotisation Carte CB/Mastercard Businesscard Executive à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁴⁾	250,00/an

Les opérations cartes bancaires Business France et Zone Euro

• Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹²⁾ d'une autre banque	GRATUIT
• Paiement par carte	GRATUIT
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque pour perte ou vol	18,50
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	46,00
• Frais d'envoi de carte bancaire	5,60 + frais postaux ⁽¹⁰⁾
• Demande de code confidentiel	12,00
• Choix du code confidentiel	GRATUIT ⁽¹⁶⁾
• Facture carte bancaire contestée à tort	47,00
• Frais de recherche de justificatif sur facture carte bancaire	23,00

Les opérations cartes bancaires Business hors Zone Euro

• Commissions sur les transactions par cartes bancaires hors Zone Euro	
- paiement par carte	1,20 + 3,10% ⁽¹⁷⁾
- frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹²⁾ d'une autre banque	4,10 + 3,10% ⁽¹⁷⁾
- frais par retrait au guichet d'une agence	6,40 + 3,10% ⁽¹⁷⁾

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

En Euro

• Commission d'intervention en cas de dépassement du montant de la Facilité de Trésorerie Commerciale ou en cas de débit non autorisé	9,70 par opération avec un plafond de 58,20/jour (6 écritures/jour et 45 écritures/mois)
---	--

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

En Euro

• Frais par saisie - attribution	174,00 TTC
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant de la saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond fixé par décret
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
- courrier simple	14,00
- courrier recommandé	27,80

INCIDENTS DE PAIEMENT

En Euro

• Les chèques	
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• montant ≤ 50 EUR	30,00
• montant > 50 EUR	50,00
Ce forfait inclut les certificats de non paiement et leur dénonciation au greffe	
- paiement d'un chèque émis en infraction	60,00
- frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision	20,50 par chèque

Attention : le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier National des Chèques Irréguliers et au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes physiques et morales frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le Client.

• Frais de rejet de prélèvements SEPA, de prélèvements SEPA Interentreprises ou de TIP SEPA pour motif défaut de provision	égal au montant de l'ordre, maximum 20,00
• Frais de rejet d'effets de commerce pour tout motif	33,00

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE		En Euro	
• Livret A Associations ⁽¹⁸⁾		0,75 % nets	
• Compte Sur Livret Associations ⁽¹⁹⁾		0,45 % bruts	
PLACEMENTS FINANCIERS		En Euro	
Les SICAV, FCP et OPCI			
Le détail et les conditions de vos SICAV, FCP et OPCI sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers, disponible dans nos agences ou sur le site "Notre offre de gestion financière".			
Les transactions Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam			
		Internet	Agence
• Commission proportionnelle ⁽²⁰⁾ au montant total de l'ordre			
- jusqu'à 7 500 EUR		0,55 %	1,35 %
- entre 7 501 et 15 000 EUR		0,55 %	1,15 %
- entre 15 001 et 100 000 EUR		0,45 %	1,00 %
- au-delà de 100 000 EUR		0,30 %	0,65 %
à laquelle s'ajoute une commission fixe pour les actions		GRATUIT	9,00
• Commission minimale ⁽²⁰⁾ par ordre			
- pour les actions (fixe + proportionnelle)		8,50	15,00
- pour les droits et bons		8,50	8,00
• Ordre non exécuté ou annulé		GRATUIT	
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :			
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR		8,50 0,85 %	22,50 2,25 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR		55,00 0,55 %	124,00 1,24 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.			
• Obligations, fonds d'État indexés			
- commission proportionnelle avec un minimum par ordre de		0,85 % 15,00	
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :			
Ordre portant sur des obligations pour un montant total de 1 000 EUR		15,00 1,50 %	
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.			
- ordre non exécuté ou annulé		GRATUIT	

• Frais additionnels : frais inhérents aux Taxes sur les Transactions Financières ⁽²¹⁾ en vigueur	Consultez votre Conseiller	
La gestion des titres		
• Droits de garde sur compte non géré (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente)		
- commission dégressive appliquée par tranche		
• minimum		30,36 TTC
• jusqu'à 38 000 EUR		0,30 % TTC
• de 38 001 à 152 000 EUR		0,21 % TTC
• au-delà de 152 000 EUR		0,12 % TTC
- à laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne :		
• titres en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas		10,56 TTC
• titres en dépôt dans les autres pays		20,28 TTC
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas		135,96 1,36 %
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt dans les autres pays que France, Belgique et Pays-Bas		233,16 2,33 %
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes dont 5 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 5 en dépôt dans les autres pays		184,56 1,85 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent uniquement au service de conservation et d'administration d'instruments financiers et ne comprennent pas les coûts liés aux instruments financiers ou services d'investissement, autres services auxiliaires, frais additionnels ou commissions éventuelles, tels qu'indiqués dans le présent document		
• Actions de SICAV, parts de FCP et OPCI distribués par la Banque		GRATUIT
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé uniquement d'actions de SICAV, parts de FCP et OPCI distribuées par la Banque		GRATUIT 0,00 %

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

LOCATION DE COFFRE-FORT		En Euro
• Frais de location de coffre-fort (en fonction de la taille et de la garantie choisie)		à partir de 72,00 TTC/an
LES ASSURANCES		En Euro
• Cotisation à une offre perte ou vol des moyens de paiement Sécurité Bleue Associations, l'assurance en cas de perte ou vol de vos moyens de paiement et une assistance téléphonique pour toute question liée à votre association		40,00/an

- (1) Selon les tarifs de la Poste au 01/01/2018. En France : 0,80 EUR TTC en tarif lent et 0,95 EUR TTC en tarif rapide jusqu'à 20 gr.
- (2) Pour les associations gérant un budget inférieur ou égal à 450 000 EUR. Au-delà, consultez votre Conseiller.
- (3) Hors livret A, LEP, PEP, Livret Jeune, PEL et CEL. Le montant total des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 EUR. Pour les PEA, PEA-PME et comptes de titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif au sens de l'article L 312-19 Code monétaire et financier.
- (4) Hors coût de connexion.
- (5) Pour tout appel concernant le suivi de vos contrats et réclamations, vous pouvez contacter votre agence (prix d'un appel local).
- (6) Le virement SEPA ou SEPA Credit Transfert (SCT) est un virement standard exécuté dans la zone SEPA en euros sans limite de montant, en frais partagés avec utilisation obligatoire de l'IBAN⁽²²⁾. La zone SEPA est composée des 28 pays de l'Union Européenne et de l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et les îles de Jersey, Guernesey et de Man. Toutefois, s'agissant d'un pays hors EEE⁽²³⁾, les virements SEPA à destination de Saint-Marin ou de la Suisse sont facturés 15,50 EUR pour ceux saisis en ligne sur Internet Pro et 19,50 EUR pour ceux émis sur support papier.
En cas de IBAN incorrect, une commission additionnelle s'ajoute :
- frais par virement occasionnel incomplet : 17 EUR.
- (7) Dans la limite d'un plafond journalier pour la saisie en ligne. Pour en savoir plus, consultez votre Conseiller.
- (8) Ou procédure d'enquête dans le cadre des prélèvements SEPA Interentreprises.
- (9) Sauf mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Interentreprises (BtoB), suite à la réception d'un premier prélèvement SEPA Interentreprises (BtoB) et avec prise de contact du client par la Banque qui n'aurait pas reçu préalablement la copie du mandat de prélèvement SEPA Interentreprises conformément aux stipulations de la Convention de compte : frais 30 EUR par mandat enregistré.
- (10) 5,85 EUR TTC jusqu'à 20 gr (au 01/01/2018 pour un envoi avec remise contre signature). Au-delà de 20 gr, consultez les tarifs postaux.
- (11) J : Jour de traitement de l'opération.
- (12) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
- (13) Les cartes CB/Visa Business et CB/Visa Gold Business ne sont plus commercialisées depuis le 01/03 2017.
- (14) Différé : dernier jour ouvrable du mois au sens de l'article L 133-4 du Code Monétaire et Financier.
- (15) Gratuit pour les clients relevant des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier.
- (16) Via un serveur vocal (0,40€/min + prix d'un appel)
- (17) Du montant de la transaction.
- (18) Taux de rémunération en vigueur au 01/08/2015. Ce taux peut être modifié à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (19) Taux de rémunération en vigueur au 01/06/2017. Ce taux peut être modifié à tout moment à l'initiative de la Banque. Taux brut avant impôts et/ou prélèvements sociaux.
- (20) Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux Taxes sur les Transactions Financières en vigueur.
- (21) Des Taxes sur les Transactions Financières s'appliquent sur certaines acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés en fonction de leur nationalité et de leur capitalisation boursière. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher de votre Conseiller.
- (22) IBAN : Identification Bank Account Number (identifiant international du compte du bénéficiaire).
- (23) EEE : L'Espace Economique Européen comprend les 28 pays de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein.

NOS SERVICES EN LIGNE
POUR UNE BANQUE
TOUJOURS PROCHE DE VOUS



Sur Internet

www.banque-nuger.fr



Sur smartphone et tablette

Internet mobile : m.banque-nuger.fr

Application à télécharger gratuitement



Sur l'App Store*



Sur Google Play**



Sur Windows Store***

* App Store est un service d'Apple Inc. ** Google Play est un service de Google Inc.

*** Windows Store est un service Microsoft.



Par téléphone

Étoile Direct Pro :

3450

Service gratuit
+ prix appel



Tous les papiers
se recyclent.

Banque Nuger

